

Montréal, 11 octobre 2012

Nous sommes ressortis du Congrès de Bratislava, tenu à la fin septembre, avec le sentiment d'avoir accompli beaucoup en très peu de temps. Trois ans s'étaient écoulés depuis que les dirigeants des coalitions avaient eu l'occasion de se rencontrer. Les délégués avaient beaucoup à se dire sur ce qui avait été accompli par leur coalition, mais ils étaient tout aussi désireux de discuter des années à venir. Au total, 16 coalitions des Amériques, d'Europe et d'Afrique étaient représentées, auxquels se sont joints des collègues du Canada, du Maroc et d'Australie via Skype.

Nous étions tous conscients qu'il s'agissait d'un moment important pour notre mouvement, à une époque où le niveau d'énergie et le momentum qui ont mené à l'adoption de la Convention devaient être redirigés vers les nouveaux enjeux de sa mise en œuvre. Le moment est maintenant venu de voir si oui ou non la Convention peut combler les grandes attentes qu'elle a engendrées. Nous étions tous conscients que l'UNESCO traverse des temps difficiles tout comme le secteur culturel en général. La force de nos coalitions nationales, et de leur fédération, est un des signes vitaux de la capacité de la société civile de contribuer à la mise en œuvre de la Convention, afin de lui éviter d'être marginalisée, voir même de sombrer dans l'oubli.

Le Congrès a donc mis l'emphase sur l'élaboration d'un programme d'action qui nous mènerait au prochain congrès de la Fédération en 2014 et au-delà. Christine Merkel de la Coalition allemande a d'ailleurs suggéré de se fixer l'objectif de réunir à Paris en octobre 2015, à l'occasion du 10^e anniversaire d'adoption de la Convention, les représentants des coalitions, du réseau international U40 « Diversité culturelle 2030 » et des points de contact nationaux.

Les délégués ont discuté de domaines de collaboration potentiels, tant sur le plan régional qu'international, à partir de certains des grands enjeux qui les ont mobilisés suite à l'adoption de la Convention :

- Statut de l'artiste
- Coopération culturelle Nord-Sud
- Expressions culturelles des groupes minoritaires, comme les peuples autochtones
- Droits culturels et liberté d'expression artistique
- Exemption culturelle dans les accords sur le commerce, notamment l'AECG Canada-UE et l'Accord de partenariat transpacifique (TPP)

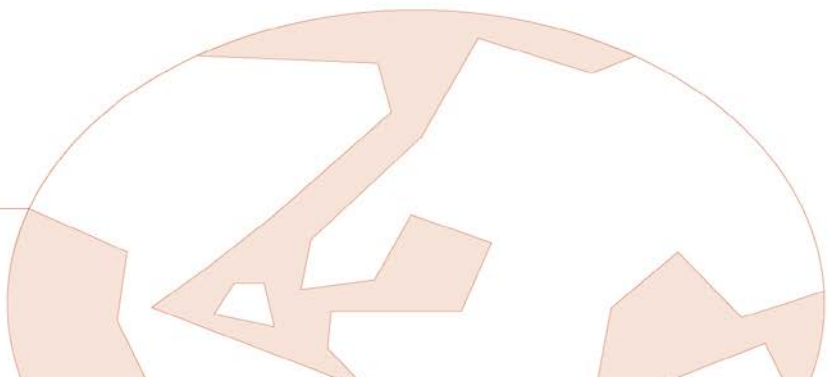
En ce qui concerne le statut de l'artiste, notre collègue Pavol Kral a offert d'effectuer une compilation des meilleures pratiques qui pourraient être portées à son attention, tout particulièrement quant à la définition de l'artiste. La Coalition slovaque est désormais reconnue par le nouveau gouvernement social-démocrate comme un partenaire dans la préparation de la nouvelle loi sur le statut de l'artiste. Les initiatives existantes comme le manifeste FIM/FIA sur le statut de l'artiste et l'Observatoire

mondial de l'UNESCO ont été portés à l'attention des délégués. Il a également été observé que des pays comme la Slovaquie et le Portugal – faisant partie de ce qu'on appelle l'Europe des régions – avaient des besoins différents que les pays plus avancés comme le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Les coalitions autrichienne et slovaque sont d'ailleurs convenues de collaborer plus étroitement, ayant pris conscience qu'elles faisaient face à des défis comparables.

En ce qui concerne la coopération Nord-Sud, les délégués ont adopté une résolution demandant à la Commission européenne de s'assurer que le nouveau programme « Europe créative » qui regroupe les programmes Culture, MEDIA et MEDIA Mundus ne mette pas uniquement l'accent sur la valeur économique du secteur culturel mais prenne également en considération les plus petites structures de création qui ont un rôle central à jouer pour la diversité des expressions culturelles. Une autre résolution demande à ce que le programme de coopération de l'Union européenne « Stratégie pour le changement » intègre les aspects culturels, conformément aux obligations de l'UE comme partie à la Convention sur la diversité des expressions culturelles. Ceci est de la plus haute importance pour les groupes culturels dans les pays voisins de l'UE et les pays en développement qui en sont également bénéficiaires. Holly Aylett de la Coalition britannique a pris l'initiative sur ce front.

En ce qui concerne les droits culturels et la liberté d'expression, les délégués ont bien accueilli la proposition que la Fédération se joigne au réseau international Artsfex de veille de la censure et de promotion de la liberté de création qui sera lancé à la conférence internationale d'Oslo le 27 octobre. Les délégués ont cru nécessaire de consulter les membres de leur coalition nationale et de solliciter la participation d'autres ONG internationales, telles que la Fédération internationale des musiciens. Christine Merkel, qui a participé au comité de rédaction de la charte constitutive d'Artsfex, représentera la Fédération à Oslo.

En ce qui concerne les accords commerciaux, il a été convenu de développer une plateforme de plaidoyer commune aux coalitions se trouvant dans les pays prenant part aux négociations de l'Accord de partenariat transpacifique pour demander qu'on reconnaisse la Convention de l'UNESCO et pour que les discussions sur la propriété intellectuelle n'aient pas pour résultat de déstabiliser les régimes nationaux de protection du droit d'auteur. La Coalition chilienne, dirigée par Mané Nett, a été très active sur ce front. Les délégués ont également suggéré qu'un mécanisme de veille soit mis sur pied, possiblement en impliquant des universités, afin de suivre les plus récents développements des négociations des accords commerciaux.



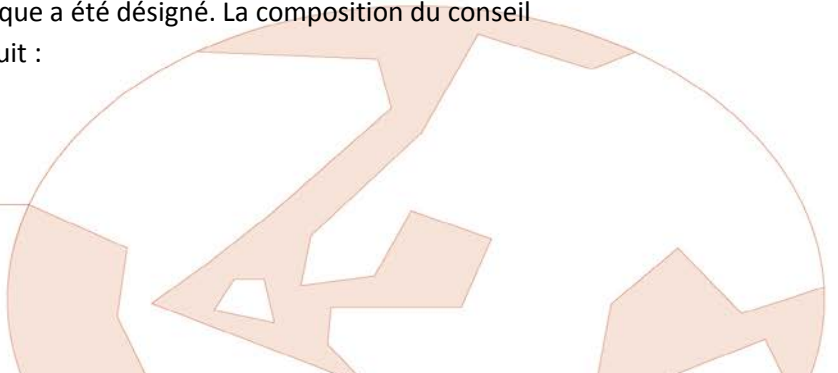
Les délégués ont également exprimé une préoccupation commune quant à la situation précaire des services publics de radiodiffusion dans le contexte actuel de la crise financière, avec l'exemple frappant du Portugal où la privatisation du radiodiffuseur public national RTP est envisagée. Le Congrès a adopté une « résolution forte », qui prévoit notamment de demander au Comité intergouvernemental de la Convention qu'il inclue le statut des services publics de radiodiffusion dans son plan de travail 2013-2014 qui sera adopté par la Conférence des Parties en juin prochain. Le secrétariat de la Fédération va préparer une prise de position sur cette question et les autres sujets qui seront discutés à la prochaine réunion du Comité intergouvernemental, soit l'évaluation du Fonds international sur la diversité culturelle, la stratégie de son financement et les rapports périodiques quadriennaux.

Le Congrès a également adopté une résolution appelant la communauté internationale à fournir une assistance au Mali afin de prévenir que le patrimoine matériel et les droits de la personne soient victimes de nouvelles attaques. Ceci a soulevé la question plus large de ce qui pourrait / devrait être fait pour mettre au ban des États parties qui se trouveraient en situation d'infraction par rapport à leurs engagements sous la Convention.

Le conseil d'administration a approuvé la demande d'adhésion de la Coalition pour la diversité culturelle nouvellement créée au Bangladesh, la quatrième dans la région d'Asie-Pacifique. Il a également approuvé la demande d'adhésion du Nhimbe Trust, du Zimbabwe, tout en reconnaissant qu'il fallait au préalable amender les statuts de la Fédération pour permettre à des organisations qui ne sont pas des coalitions proprement dites, y compris des individus, d'adhérer en tant que membres « associés ». Tous les délégués ont bien senti que les coalitions bénéficieraient de l'expertise et de l'engagement des quelque 70 jeunes professionnels membres du Réseau international U40 « Diversité culturelle 2030 ». Plus largement, il a été dit que les conditions étaient favorables dans plusieurs pays pour que notre mouvement puisse se trouver de nouveaux alliés dans des territoires encore largement inexplorés, comme en témoignent les récents succès des séminaires de Hammamet (Tunisie) et d'Alexandrie (Égypte).

Notre collègue Mellakh Abdelhay, de la Coalition marocaine, nous a informés que son pays allait ratifier la Convention en début d'année 2013 et que le nouveau ministre de la Culture appuyait l'idée que le prochain congrès de la Convention s'y tienne en 2014.

La plupart des administrateurs dont le mandat venait à échéance ont été réélus. Pour la première fois, un vice-président pour la région Afrique a été désigné. La composition du conseil d'administration est désormais comme suit :



Rasmané Ouedraogo (Burkina Faso), président
Solange Drouin (Canada), trésorière
Mané Nett (Chili), secrétaire et vice-présidente, Amérique latine
Beat Santschi (Suisse), vice-président, Europe
Ray Argall (Australie), vice-président, Asie-Pacifique
Kodjo Cyriaque Noussouglo (Togo), vice-président, Afrique
Mellakh Abdelhay (Maroc)
Jorge Bosso (Espagne)
Pascal Rogard (France)

En terminant, il faut bien dire que le Congrès de Bratislava doit en grande partie son succès à nos hôtes qui ont fait preuve d'une organisation sans faille. De vieux copains se sont retrouvés, de nouvelles amitiés se sont créées, et la culture a été au cœur de la fête lorsque nous avons visité le Musée d'Art Danubiana Meulensteen et entendu la musique d'un trio de jazz dans le théâtre historique Malá Scena. Nos trois jours de travail intensif ont pris fin sur une note joyeuse par une visite de la ville à l'heure du crépuscule, suivi d'un repas d'au revoir des plus délicieux dans la plus pure tradition slovaque.

C'est Alejandra Diaz de la Coalition du Paraguay qui s'est souvenue que Jozef Svonavsky avait autrefois fait le vœu que la Coalition slovaque un jour accueille le congrès de la Fédération. Ceci se passait à 2004, à Séoul, en Corée du Sud. Au bénéfice de nous tous, du mouvement international de la société civile, et possiblement de la Convention, il a honoré cette promesse qu'il s'était faite. Chapeau bas à toi Jozef.

Charles Vallerand, Secrétaire général de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle

